

# RE2020 : la dimension environnementale ne peut occulter l'efficacité énergétique



© DR

▶ Florence Lievyn

*Par Florence Lievyn, déléguée générale de l'association Coénove – structure œuvrant pour un mix énergétique pluriel et diversifié au sein duquel le gaz, énergie progressivement renouvelable, a toute sa place.*

Depuis 1974, avec la 1<sup>re</sup> réglementation thermique dans la construction neuve, la France n'a eu de cesse d'aller vers toujours plus d'exigences et de performances. Pas moins de 7 réglementations se sont ainsi succédé, plaçant notre pays parmi les plus hauts standards en la matière. Et ce n'est pas la RE2020 (Réglementation environnementale 2020) en préparation qui devrait changer la donne. Mais à force de progrès, ne serions-nous pas en train d'oublier l'essentiel ?

**A**u-delà de son nom, digne d'un film de George Lucas, que cache vraiment la RE2020 ? Un changement d'approche pour le moins, voire de paradigme. En effet, la volonté est affichée de sortir de la seule sphère énergétique pour rentrer dans celle du cycle de vie des bâtiments et de la dimension carbone, tant en construction qu'en exploitation.

Une petite révolution pour les acteurs du bâtiment, qui ne sont pas au bout de leurs surprises, vu les récents arbitrages rendus. Si l'objectif est louable de vouloir prendre en compte plus largement les facteurs influant sur la construction, l'ajout de seuils en énergie et en carbone va incontestablement complexifier la donne et nécessiter un temps d'adaptation.

C'est bien en ce sens qu'avait été mise en place, dès 2016, l'expérimentation « E+C- » visant à appréhender cette nouvelle approche globale et à caler des critères dans la RE2020 qui permettent de faire progresser toutes les filières sans en exclure. Avec plus de 1 000 logements à son actif, l'observatoire est désormais suffisamment représentatif pour en tirer des conclusions.

Mais... il n'en sera rien, ou presque. En effet, deux facteurs structurants que sont le coefficient de conversion de l'énergie primaire et le contenu carbone de l'électricité viennent d'être modifiés de manière unilatérale par l'administration. D'une expérimentation E+C- avec un PEF à 2,58 et un contenu CO<sub>2</sub> à 210 g, voilà que la RE2020 se dessine avec des valeurs respectivement ramenées à 2,3 et 79 g ! Autant dire que le travail de capitalisation et de synthèse accompli dans le cadre de l'expérimentation peut être rangé au placard.

La vraie question est donc : « Pourquoi ? » L'urgence climatique et la nécessité de « décarboner maintenant » sont brandies par l'administration, au mépris de toute concertation. Certes, les phénomènes climatiques s'aggravent, les catastrophes s'enchaînent, la conscience écologique des citoyens s'affine... en bref, il faut agir et agir maintenant. Qui pourrait s'y opposer ? Personne, mais la réponse apportée n'est pas adaptée et manque surtout de profondeur d'analyse dans les conséquences engendrées.

Car concrètement, il en résulte une conséquence majeure : favoriser l'élec-

tricité sous toutes ses formes dans le bâtiment. Dès lors, le spectre affiché par l'administration d'une RE2020 « réaliste, techniquement faisable et économiquement soutenable » s'éloigne, et plane le risque du retour en force du convecteur électrique. Loin de vouloir diaboliser cette technologie, il faut tout de même en reconnaître les faiblesses : une efficacité énergétique toute relative et un appel de puissance d'autant amplifié sur la pointe électrique lors des périodes hivernales. Mais il semble que le critère carbone prenne le pas et qu'au final le rendement ne soit plus la question. Un peu comme si, au motif que l'électricité est majoritairement décarbonée en France, cela donnait un droit à la surconsommer.

Pourtant, la réussite de la transition énergétique ne pourra être entière qu'en s'appuyant sur deux piliers que sont la réduction drastique de nos consommations et la décarbonation de notre mix. L'un ne va pas sans l'autre et penser le contraire, comme cela est en train de se dessiner dans la RE2020, risque de mettre notre pays en difficulté, alors même que RTE alerte dès à présent sur les difficultés de l'hiver 2022-2023. ◀